

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **cinquième jour de septembre 2006 à 20h00**
à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré
Monsieur Martin Sévigny
Monsieur Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

06-09-211

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 7 août 2006, du 14 août 2006 et du 21 août 2006.

ADOPTÉE

Report du dépôt de rôle – le greffier informe l'assemblée que le dépôt du rôle d'évaluation prévu en septembre a été reporté au 31 octobre 2006.

06-09-212

Nomination d'un membre du conseil à titre de responsable des questions familiales

ATTENDU l'importance de déléguer un membre du conseil pour représenter la Ville de Princeville relativement à la politique familiale de la MRC de l'Érable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de déléguer la conseillère Monique Carré pour représenter la Ville de Princeville auprès de la MRC de l'Érable relativement aux questions touchant la politique familiale.

ADOPTÉE

06-09-213

Ratification des chèques, des dépôts salaires et du temps supplémentaires

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 12 juillet 2006

- no 6CH001033

annulé

- En date du 14 août 2006
 - no 6CH001180 annulé
 - no 6CH001209 3 881.80 \$
- En date du 16 août 2006
 - nos 6CH001210 à 6CH001212 6 573.57 \$
- En date du 14 août 2006
 - no 6CH001090 annulé
- En date du 18 août 2006
 - nos 6CH001213 à 6CH001219 18 109.34 \$
- En date du 21 août 2006
 - no 6CH001220 1 599.51 \$
- En date du 22 août 2006
 - nos 6CH001221 à 6CH001224 13 535.47 \$
- En date du 29 août 2006
 - nos 6CH001225 à 6CH001231 7 984.77 \$
- dépôts salaires des périodes 200632 à 200635
- temps supplémentaire des périodes 200632 à 200635

ADOPTÉE

06-09-214

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Martin Sévégné, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement:

Fonds administration :

- En date du 5 septembre 2006
 - nos 6CH001232 à 6CH001321 200 581.28 \$
- En date du 5 septembre 2006
 - nos 6CH001322 à 6CH001329 7 198.59 \$

ADOPTÉE

Rapport trimestriel des revenus et dépenses - La trésorière dépose un état des revenus et dépenses tel que requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes

06-09-215

Démission d'un pompier

ATTENDU la lettre de démission de Steeve Robichaud à titre de pompier en date du 28 août 2006;

Il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de prendre acte de la démission de Steeve Robichaud et d'y donner les suites appropriées.

ADOPTÉE

06-09-216

Firme de ramonage pour les années 2007-2008

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par la compagnie Ramoneur Bois-Francis inc. afin d'effectuer le ramonage des cheminées sur le territoire de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu de nommer la compagnie Ramoneur Bois-Francis inc. pour procéder au ramonage des cheminées situées sur le territoire de la Ville de Princeville au cours des deux prochaines années soit l'année 2007 et 2008 selon les tarifs suivants :

- Ramonage, inspection et cueillette des cendres 25.00 \$
- Inspection des installations et cueillette des cendres 10.00 \$

ADOPTÉE

06-09-217

Soumissions pour travaux de nettoyage de fossé du 12^e rang Ouest

ATTENDU QUE ce conseil désire entreprendre des travaux de nettoyage de fossés dans le 12^e rang Ouest de Princeville;

ATTENDU QUE des soumissions ont été présentées pour la réalisation des travaux de nettoyage de fossés le long du 12^e rang Ouest de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que ce conseil attribue le contrat de nettoyage de fossés à l'entrepreneur Excavation Serge Marin au taux horaire de 84,99 \$ / heure pour la pelle hydraulique de marque John Deere clc 250 et de 63,00 \$ / heure pour la fourniture des camions dix roues.

Cette dépense est financée à même une appropriation du surplus réservé pour les chemins municipaux pour un montant de 44 000 \$.

ADOPTÉE

06-09-218

Contrat de signaleurs pour travaux de nettoyage de fossé du 12^e rang Ouest

ATTENDU QUE l'offre de service déposée par l'entreprise Maximum de Trois-Rivières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil octroie le contrat de signalisation pour les travaux de réfection du 12^e rang Ouest de Princeville à l'entreprise Maximum de Trois-Rivières au taux de 61,90 \$ / heure comprenant la fourniture de 2 signaleurs et un véhicule de sécurité.

Cette dépense est financée à même une appropriation du surplus réservé pour les chemins municipaux pour un montant de 10 000 \$.

ADOPTÉE

06-09-219

Autorisation de paiement – Travaux de lavage du réseau sanitaire

ATTENDU QUE le service des travaux publics a procédé au lavage du réseau sanitaire le 1^{er} août 2006;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil approuve et autorise le paiement des travaux de lavage du réseau sanitaire exécutés par SARP Drainamar inc. au montant de 10 630,05 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

06-09-220

Demande de remboursement pour travaux de bris d'aqueduc – rue Richard

ATTENDU QUE la requête présentée par les propriétaires du 205, rue Richard relativement à un bris d'aqueduc dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil accepte de rembourser la somme de 358,42 \$ à Monsieur Patrice Caouette et Madame Manon Bédard pour des travaux effectués lors d'un bris d'aqueduc constaté dans ce secteur.

ADOPTÉE

06-09-221

Demande de traverse municipale pour Moto-Club Bois-Francis inc.

ATTENDU QUE le Club de quad Moto-Club Bois-Francis inc. désire obtenir l'autorisation de circuler sur certaines parties des chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que ce conseil autorise le Club de Quad Moto-Club Bois-Francis inc. à circuler sur une distance de 3,2 kilomètres sur une partie du 8^e rang Ouest de Princeville, selon un parcours établi par le Club de Quad.

ADOPTÉE

06-09-222

Prêt de salle au Cercle Social et Culturel

ATTENDU QUE ce conseil désire modifier la résolution 06-06-134 afin d'apporter les changements concernant le prêt de salle adressée par le Cercle Social et Culturel de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le prêt sans frais de la grande salle de l'Édifice « Fernand Rivard » située au 101, rue Demers de Princeville pour l'organisation d'activités du Cercle Social et Culturel de Princeville selon les dates suivantes :

- 20 septembre 2006
- 15 novembre 2006
- 21 mars 2007
- 18 avril 2007
- 16 mai 2007

ADOPTÉE

06-09-223

Adjudication de contrat pour la gestion des matières résiduelles 2007 - 2011

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a procédé conjointement avec la M.R.C. de l'Érable à un appel d'offre relativement à la gestion des matières résiduelles sur son territoire;

ATTENDU QUE ce conseil a fait l'analyse des soumissions reçues pour la disposition des matières résiduelles sur son territoire pour les cinq prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accorde le contrat de gestion des matières résiduelles 2007-2011 à l'entrepreneur Services Sanitaires Gaudreau au montant total de 1 525 765,76 \$ taxes en sus comprenant la collecte de déchets et de récupération en alternance ainsi que la collecte des encombrants selon le sommaire présenté dans l'addenda # 1 fourni à cet effet.

QUE ce conseil désire soustraire du présent contrat la fourniture des bacs roulants afin de réévaluer l'acquisition de ceux-ci.

ADOPTÉE

06-09-224

Vente de terrain

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de céder à Nathalie Lecours et Jorg Kuster des parties du lot 12B-4 rang 8 du Canton de Stanfold totalisant 1024,3 mètres carrés, le tout tel que montré sur un certificat de piquetage préparé par Daniel Collin, arpenteur, pour le prix de 1 250 \$ avant les taxes applicables.

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte notarié pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

06-09-225

Demande de dérogation mineure – André Lavallière et Cécile Boissonneault

ATTENDU QU'il est préférable que l'agrandissement du garage demandé conserve l'alignement avec les bâtiments existants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Lavallière et Madame Boissonneault afin de permettre l'agrandissement du garage privé annexe à la résidence. Cet agrandissement ne doit pas excéder en façade le bâtiment existant et la superficie supplémentaire demandée est autorisée en respectant les marges latérale et arrière. Ce qui représente une dérogation de 18 m² de plus que permis à la réglementation.

ADOPTÉE

06-09-226

Demande à la CPTAQ – Bell Mobilité inc.

ATTENDU QUE le demandeur Bell Mobilité inc. s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot 18A, rang VIII du cadastre du canton de Stanfold;

ATTENDU QUE la superficie visée par la demande est d'environ 15 215,8m² incluant le chemin d'accès;

ATTENDU QUE les nouvelles technologies nécessitent l'implantation d'un site de télécommunication incluant une tour dans le cas présent par Bell Mobilité inc.;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU l'article 58.2 de la Loi, nous informons la Commission qu'il existe ailleurs sur le territoire de la Ville de Princeville et hors de la zone agricole, des espaces appropriés disponibles mais que l'implantation projetée ne peut se faire qu'à des endroits stratégiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Claude Côté et résolu unanimement d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

06-09-227

Espace publicitaire dans l'agenda-répertoire des membres de la Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francs et de l'Érable

ATTENDU QUE la Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francs et de l'Érable prépare un agenda-répertoire pour l'ensemble des membres;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire participer à la confection de cet outil de promotion et de communication;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que le conseil accepte de prendre un espace publicitaire dans l'agenda-répertoire au coût de 225 \$ taxes en sus pour démontrer notre volonté d'appuyer l'organisation dans la diffusion d'outil de communication pour les membres de la Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francs et de l'Érable.

ADOPTÉE

06-09-228

Avis de motion – Modificaton du règlement de zonage no 89-212

Avis de motion est donné par le conseiller André Bergeron, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement modifiant le règlement de zonage no 89-212 afin de permettre l'usage d'habitation multifamiliale de type condominium dans la zone Ra 8 et modifier l'usage

- industriel de fabrication de produits en métal dans la zone Cb 4.

06-09-229

Premier projet de règlement no PRU1-602

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le premier projet de règlement Permettant l'usage d'habitation multifamiliale de type condominium dans la zone Ra 8 et modifier le règlement de zonage en permettant l'usage industriel de fabrication de produits en métal dans la zone Cb 4.

ADOPTÉE

06-09-230

Délégation à la rencontre sectorielle du Réseau Biblio

ATTENDU QUE le réseau Biblio organise une rencontre pour les responsables des bibliothèques affiliées au réseau qui aura lieu le 14 octobre 2006 à Trois-Rivières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que ce conseil autorise l'inscription de quatre délégués au coût total de 40 \$, pour participer à la rencontre d'information organisée par Le Réseau Biblio Centre du Québec et de la Mauricie qui aura lieu à Trois-Rivières le 15 octobre 2005. La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatif à cette délégation notamment les frais d'inscription, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

La Maison des Jeunes La Fréquence - le greffier mentionne les remerciements reçus de la Maison des Jeunes de Princeville pour notre apport financier - classé.

Jeunesse Canada Monde - à l'étude.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

06-09-231

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière